

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2024
N° 22/2024

Date de Convocation Publique	:	18/06/2024
Date d’Affichage	:	18/06/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures quinze dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent excusé : M. LAGIER Jean-Michel

Mme FAVIER Florence a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{er} CLASSE

Mme le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant conformément à l’article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc à la commune de Beaune-sur-Arzon de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme le Maire indique qu’il est nécessaire de créer l’emploi d’adjoint technique principal 1^{er} classe afin de permettre l’avancement du personnel technique qui respecte les conditions d’évolutions. La durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de Beaune-sur-Arzon de créer l’emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Créer un emploi relevant du grade de Adjoint technique principal 1^{er} classe à raison de 35 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} juillet 2024.
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire

Le Maire, Isabelle SEON



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Nom de la collectivité ou établissement : Mairie Beaune-sur-Arzon

Tableau d'avancement de grade établi après vérification des conditions statutaires, en fonction des lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale et des ratios d'avancement de grade

ordre de mérite	NOM et PRENOM	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	Date de l'examen professionnel le cas échéant (joindre la copie de l'attestation de réussite)	DATE D'EFFET DE LA PROMOTION
1	REY Jean-Louis	Adjoint technique par 2 ^{de} classe	Adjoint technique par 1 ^{ere} classe	2014	01/07/2024

N.B.: Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

JOINDRE LA DELIBERATION CREAT LE OU LES NOUVEAUX POSTES.

Etabli à : Beaune-sur-Arzon le 27/06/2024

Arrêté portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion du 27/06/2024
délibération fixant le ratio d'avancement de grade du 27/06/2024

Le Maire ou le Président (cachet et signature)





Clermont Ferrand le 15 septembre 2014

Monsieur REY Jean Louis
MONDOUILLOUX
43500 BEAUNE SUR ARZON

Objet : Examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} Classe – Session 2014
Spécialité : BTP/VRD
N° d'inscription : 10059

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous communiquer les notes que vous avez obtenues aux épreuves de l'examen professionnel cité en objet.

Épreuves	Notes sur 20	Coefficient	Total points
- Epreuve écrite	10,67	2	21,34
- Epreuve pratique dans l'option	15,00	3	45,00
Moyenne générale sur 20			13,27

J'ai l'honneur de vous informer que le jury de l'examen professionnel vous a déclaré(e) admis(e).

En effet, vous avez obtenu **66,34/100 points** soit une moyenne de **13,27/20**.

Je vous rappelle que la réussite à l'examen professionnel est une condition à remplir pour bénéficier de l'avancement de grade, mais ne suffit pas pour être nommé(e).

Aussi, je vous conseille de vous rapprocher du service ressources humaines de votre collectivité.

Avec mes félicitations pour votre réussite, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Roland LABRANDINE

